

## ARS

Ce que la mise en place des agences régionales de santé va changer.

Lire notre dossier "de A à Z"

# l'écho des Parons

N° 19 - Novembre 2009

## Entre nous

Pas d'emploi sans formation. Et pas de formation sans moyens. La formulation est concise, mais réaliste. L'Institut des Parons a besoin de la taxe d'apprentissage des entreprises locales pour améliorer les conditions de formation des jeunes de l'IMPro. Explications.

## Se former pour l'avenir

De nouvelles machines à coudre pour l'Atelier Couture, des ponceuses pour l'Atelier bois, des tondeuses pour l'atelier Coiffure, ou encore un four tout neuf pour l'Atelier Cuisine. Ça n'a l'air de rien, mais pour apprendre un métier, il faut un minimum de matériel. Or, pour acquérir ou renouveler ces équipements indispensables, les organismes de formation – dont l'Institut des Parons – comptent sur la taxe d'apprentissage versée par les entreprises. « Cette taxe assumée par la plupart des entreprises exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, sert à financer une partie des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et professionnel, rappelle Christopher Tournon, chef de service Communication et Contrôle Qualité. Elle permet aux organismes comme le nôtre de se doter de moyens modernes pour améliorer la qualité de nos formations. Des moyens d'autant plus importants qu'ici, les jeunes pris en charge ont besoin de formations et de matériels spécifiques, adaptés à leur handicap... »

### Du bon usage de la taxe

Grâce au produit de cette taxe, l'institut peut donc financer l'achat, la location et l'entretien de matériel et de biens d'équipement pédagogique et profession-

nels, la rémunération d'intervenants professionnels, certains travaux d'amélioration de locaux... Conformément à la circulaire N°2007-031 du 5-2-2007, la taxe peut même être partiellement utilisée pour les dépenses de fonctionnement (rémunération des enseignants, dépenses de chauffage, d'éclairage, d'entretien locatif et d'achat de matériel utilisé à des fins pédagogiques et professionnelles).

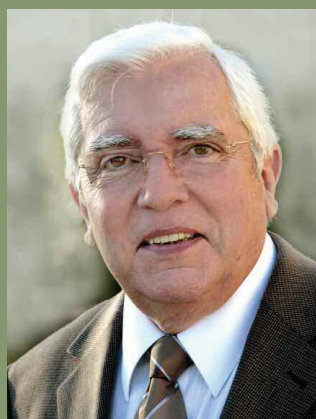
### La taxe mode d'emploi

En vertu de la loi n°71-578 du 16 juillet 1971, cette taxe représente généralement 0,5 % de la masse salariale brute versée par les entreprises au cours d'une année d'imposition (0,6 % pour les entreprises de 250 salariés ou qui n'atteignent pas certains objectifs de formation des jeunes). Une part (52 %) est appelée quota, l'autre (les 48 % restant) constitue le hors quota. Le quota est divisé en deux : 30 % sont réservés aux centres de formation des apprentis ou sections d'apprentissage, 22 % sont directement reversés au Trésor Public pour alimenter le Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA).

L'institut des Parons est habilité à percevoir la part hors quota réservée aux établissements qui dispensent des formations initiales

technologiques et professionnelles, avec un pourcentage fixe suivant le niveau de formation : 40 % pour les organismes de catégorie A dispensant des formations de niveau IV et V (comme les Parons), 40 % pour ceux de la catégorie B (formations de niveau II et III) et 20 % pour la catégorie C (niveau de formation I).

L'entreprise doit s'acquitter de cette taxe avant la fin février de chaque année, via un ou plusieurs organismes collecteurs (OCTA) agréés par l'Etat (liste disponible auprès de la préfecture de région). « Les entreprises ont le choix de l'organisme collecteur et de l'organisme bénéficiaire, précise Christopher Tournon. Il leur suffit de désigner l'IMPro des Parons pour que nous soyons destinataires des fonds. Elles peuvent également s'acquitter de cette taxe en nature, en effectuant un don en matériel par exemple ». En 2008, les Parons se sont vu attribuer une somme d'environ 59 000 euros. En 2009, suite à une erreur des services administratifs de l'Etat, aucun institut médico-éducatif n'a pu bénéficier de cette ressource financière pourtant indispensable. Gageons que pour 2010, les entreprises – votre entreprise ou celle qui vous emploie – penseront aux jeunes des Parons. Leur avenir en dépend !



## EDITO

La rentrée 2009 s'est bien passée, avec la mise en place de nos deux directeurs de secteur :

- Mme N. Beraud pour le secteur Adultes (Oustalet, ESAT, Foyer d'hébergement),
- Mr T. Pouplier pour l'IME.

Les travaux de rénovation IMP et IMPro se poursuivent et les documents d'ouverture de chantier du nouvel Oustalet seront déposés début novembre.

Par ailleurs, nous sommes en cours de finalisation de notre projet de contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

L'année 2010 s'annonce comme d'habitude laborieuse et en attendant le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de Noël.

Amicalement,

Dr Christian MARTIN  
Président de l'Association  
"Institut des Parons"



## Quoi de neuf ?

### • Accessibilité : appel à concours

A l'occasion de son cinquante-anniversaire, l'UNAPEI organise "les victoires de l'accessibilité", un concours des plus belles actions menées pour rendre la cité accessible aux personnes handicapées mentales. Attention : clôture des candidatures le 15 novembre 2009 !

Pour en savoir plus et télécharger le mode d'emploi du concours : [www.unapei.org](http://www.unapei.org)

### • A lire

*Le cœur-enclume*, de Jérôme Ruillier, aux éditions Sarbacane, 16,50 €.

Papa d'une petite fille atteinte de trisomie 21, Jérôme Ruillier, illustrateur, raconte en images la naissance, l'annonce du handicap et toute la gamme de sentiments par lesquels passent les parents. Le trait est simple, le texte est bref, mais cette BD autobiographique bouleverse par sa sincérité.

### • Avis aux bricoleurs

L'édition 2010 des papas bricoleurs et mamans astucieuses démarre ! Issu d'un partenariat entre Handicap International, Leroy Merlin, l'Association Française contre les Myopathies, la Cité des sciences et la Fédération nationale des centres d'information et de conseil en aides techniques (FENCICAT), le concours des papas bricoleurs et mamans astucieuses a pour vocation d'améliorer l'autonomie et le quotidien des enfants handicapés.

Ce concours permet de récompenser (puis de diffuser au plus grand nombre) les idées les plus ingénieuses. Dépôt des candidatures jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010

Pour en savoir plus : [www.handicap-international.fr](http://www.handicap-international.fr)

### • Tous sur le net !

[www.webbytalents.com](http://www.webbytalents.com) est le premier youtube dédié au handicap. Sur ce site québécois, tout le monde (personnes handicapées ou valides, organisations, etc.) peut déposer une vidéo, à condition que celle-ci parle de handicap. Cette nouvelle plateforme de vidéo-clips offre l'occasion de participer et de devenir acteur du changement pour une meilleure intégration du handicap. A vos caméras !

Plus d'infos sur : [www.webbytalents.com](http://www.webbytalents.com)

## De A à Z

# Agence Régionale de Santé Ce qui va changer

En charge de la tutelle des établissements de santé, les Agences Régionales de l'Hospitalisation sont remplacées par les Agences Régionales de Santé. Au-delà du changement de sigle, c'est une profonde réorganisation de l'offre territoriale de santé qui est en train de s'opérer. Objectif : plus de cohérence.

Progressivement, 26 agences régionales de santé (ARS) vont être créées, avec pour chacune, un directeur nommé en conseil des ministres. Le calendrier prévoit que ces agences seront opérationnelles d'ici à juillet 2010, soit juste le temps, pour ces nouveaux "préfets de santé" aux prérogatives élargies de se former et de s'organiser. C'est que la tâche va être complexe. Les ARS devront en effet répondre aux besoins concrets des gens : comment trouver un médecin dans des zones désertifiées, le week-end ou après 23 heures le soir, chaque jour ; comment décloisonner la ville et l'hôpital, l'hôpital et le médico-social ?...

### Plus de cohérence

Issues de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), ces agences vont en fait assurer plusieurs missions essentielles : définir la politique de santé régionale en liaison avec tous les acteurs, assurer la régulation et la coordination de leurs actions, contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé, veiller aux grands équilibres financiers et respecter

l'objectif national de dépenses d'assurance maladie. Bref, il s'agit de rassembler dans chaque région les acteurs du système de santé pour organiser un pilotage plus cohérent et plus rationnel des politiques de santé.

A cette fin, ces agences regrouperont les vocations professionnelles dévolues d'une part aux services de l'état (services des DRASS et des DDASS) dédiés à la veille et la sécurité sanitaire, à la santé et à l'organisation des soins et du secteur médico-social, et d'autre part, à l'assurance maladie, centrée sur l'assurance, la redistribution sociale des ressources et la gestion du risque. Elles intégreront en outre les agences régionales de l'hospitalisation (ARH), chargées des hôpitaux.

### Un champ de compétences élargi

Avec l'ARS, l'Etat crée donc un service public unifié de santé couvrant à la fois la prévention, la santé publique, la veille et la sécurité sanitaire, l'organisation des soins hospitaliers et ambulatoires, les pratiques soignantes et les modes de recours aux soins des personnes, ainsi que la prise en charge et l'accompagnement

médico-social. En s'étendant à l'organisation de la médecine libérale dite de ville, ainsi qu'au secteur médico-social (personnes âgées et handicapées), le champ de compétence de ces ARS dépasse ainsi largement celui des actuelles ARH.

### Une organisation renforcée

Concrètement, les ARS seront des établissements publics de l'État à caractère administratif. Elles seront placées sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Dotées d'un conseil de surveillance et dirigées par un directeur général, elles seront accompagnées en outre d'une conférence régionale de la santé et de l'autonomie, chargée de participer par ses avis à la définition des objectifs et des actions de l'agence dans ses domaines de compétences.

Deux commissions de coordination des politiques publiques de santé, associant les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements et les organismes de sécurité sociale seront compétentes pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile, et dans les domaines de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social. Elles comporteront des délégations territoriales dans tous les départements, afin de constituer un relais de proximité pour les politiques menées par l'agence, en lien étroit avec les acteurs territoriaux et en premier lieu les Préfets de département (ainsi que les services départementaux relevant de sa compétence). On peut donc espérer plus de proximité, plus d'échanges et de concertation. A suivre !



Ministre de la santé, Roselyne Bachelot est chargée de conduire le projet de loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (photo AFP)

### Les points forts des ARS

1 • Une seule entité regroupant les sept organismes actuellement chargés des politiques de santé dans les territoires et l'Assurance Maladie : l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), le pôle "santé" et "médico-social" des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), les Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), groupements régionaux de santé publique (GRSP), les missions régionales de santé (MRS) et la partie sanitaire des Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM)

2 • Une mission claire : définir et mettre en œuvre la politique régionale de santé, dans le respect des objectifs nationaux, afin de répondre aux besoins de santé de la population.

3 • Un statut d'établissement public dirigé par un directeur général, nommé en Conseil des ministres, et doté d'un conseil de surveillance.

4 • Un point d'appui la conférence régionale de santé, qui participera à la définition de la politique régionale de santé.



## L'avis de Thierry Nouvel, directeur général de l'UNAPEI

« Rapprocher le secteur sanitaire du médico-social, faire en sorte qu'il y ait une meilleure articulation entre ces deux domaines est plutôt une bonne chose. De fait, de nombreuses personnes handicapées mentales n'ont toujours pas accès à des soins de qualité. Mais restons vigilants. Car cette organisation territoriale introduit une logique nouvelle, plus économique. Ce sont désormais les ARS qui définiront par exemple les besoins en terme de places et qui lanceront des appels à projets pour bâtir les futurs établissements médico-sociaux. Actuellement, 90 % des établissements sont gérés par de petites associations. Celles-ci devront vraisemblablement mutualiser leurs moyens pour répondre efficacement à ces appels d'offre, et pour rester innovant sans sacrifier à la qualité. Pour notre part, il nous faudra renforcer notre action sur le terrain, notamment en nous restructurant au niveau régional puisque c'est à ce niveau que vont agir les ARS. Nous allons devoir plus que jamais nous rapprocher des autres acteurs du monde du handicap et faire jouer la logique de réseaux pour peser dans les décisions politiques, tout en continuant bien sûr à défendre notre spécificité. Surtout, nous devons tous veiller à ce que les budgets dévolus au médico-social ne servent pas à combler les manques du secteur sanitaire ! »

## L'Actu des établissements

### • ESAT : 12 salariés en plus.

A la demande des autorités sanitaires et sociales, l'ESAT a accueilli 12 salariés depuis janvier 2009. Parmi eux, 5 ont rejoint l'atelier Artisanat, 6 sont aux Espaces verts et 1 en Cuisine. Reste à compléter les équipes et à créer une activité complémentaire permettant d'accueillir 6 autres salariés d'ici à la fin de l'année, tout en offrant une alternative aux usagers vieillissants.

### • Atelier Artisanat : bientôt Noël !

La boutique de l'ESAT sera ouverte dès le mois de novembre pour vous permettre d'anticiper vos cadeaux de Noël. Nouvelles couleurs pour la vaisselle et les plats en grès, nouveaux accessoires de crèche et nouvelles compositions de paniers gourmands réalisés avec des produits issus d'autres ESAT. Laissez vous surprendre par le talent des équipes qui innovent sans cesse pour vous. A noter : la famille

Lebigue — dont la fille travaille à l'ESAT — tiendront un stand avec les productions de l'ESAT des Parons les 14 et 15 novembre au marché de Noël de Saint Victoret. Soyez nombreux à leur rendre visite !

### • IME : les outils d'accueil enfin prêts

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, il a été remis un livret d'accueil à chaque personne prise en charge par l'IME. Ce livret comporte les documents que cite l'article L. 311-4, soit la charte des droits et libertés des personnes accueillies et le règlement de fonctionnement.

### • Oustalet : les travaux démarrent

Cette fois, c'est sûr : les travaux

de terrassement pour la construction du futur Oustalet démarrent au plus tard le 15 novembre. Le projet a pris quelque retard faute d'avoir obtenu à temps les autorisations administratives et les accords bancaires.

### • Institut : quel cirque !



A l'occasion des festivités de Noël, Univers Circus proposera à nos résidents une journée d'initiation au cirque le 17 décembre. S'en suivra une représentation le lendemain après-midi sous chapiteau. Cet événement est rendu possible grâce aux dons de plusieurs entreprises partenaires.

## Trois questions à... Carmelo Franchina, directeur de l'Espace Santé Jeunes de Salon-de-Provence.

Quelles sont les principales missions des Espaces Santé Jeunes ?

La première mission de l'ESJ — association Loi 1901 créée en 1993 — est d'offrir un lieu d'accueil pour tous les jeunes de 11 à 25 ans, et leurs familles. Nous agissons en partenariat avec l'éducation nationale, les centres médico-psychologiques, la Mission Locale, l'hôpital, la protection à l'enfance... Nous sommes là pour les écouter et mettre tout en œuvre pour apporter une solution à leurs problèmes ou répondre à leurs questions. Nous sommes également formés pour assurer de la prévention, et des soins en coordination avec le médecin traitant. Près de 600 jeunes viennent ainsi à nous chaque année. Nous allons aussi au-devant d'eux, lors de campagnes d'information dans les collèges, les lycées, les centres de formations, les centres sociaux, y compris dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées. Il y a dans ces établissements des jeunes qui ont les mêmes problématiques que n'importe quel adolescent.

Quels sont les thèmes que vous abordez ?

La plupart du temps, on parle du sida et des maladies sexuellement transmissibles, de contraception, de toxicomanie, de conduites à risque. Avec certains, nous parlons de la dépression, des conflits familiaux, de la fugue, de l'échec scolaire, de l'autonomie. Nous disposons pour cela d'un certain nombre d'outils pédagogiques, de

supports de communication et autres DVD. Bien évidemment nous adaptons notre discours en fonction des tranches d'âges, des situations et des lieux d'intervention.

A la demande de parents d'utilisateurs des Parons et des personnels, vous allez intervenir dans l'institution. Dans quel objectif ?

Il est très difficile pour les parents d'aborder la question de la sexualité de leur enfant handicapé. C'est encore un sujet tabou. Nous interviendrons d'abord auprès du personnel d'encadrement. Non pas qu'ils ne soient pas formés. Ils ont surtout besoin d'entamer une réflexion commune et d'échanger leurs expériences sous la conduite d'un expert. 4 séances sont prévues. Ensuite, nous proposerons aux parents une réunion d'information pour leur expliquer notre démarche, mais surtout pour ouvrir le débat. Les parents doivent se sentir en confiance pour aborder cette question délicate, faire évoluer les mentalités et leur compréhension de ces phénomènes qu'ils n'arrivent pas à aborder avec leur enfant. Enfin, nous interviendrons auprès des jeunes, par petit groupe, avec des images simples pour des messages simples. Bien sûr, nous restons disponibles pour les parents qui souhaiteraient nous rencontrer en dehors de ce programme.



### ? Pour en savoir plus :

**Dominique Deroubaix,**  
"préfigurateur"  
de l'ARS  
PACA



Nommé en septembre dernier par le ministère de la Santé, Dominique Deroubaix devient le premier directeur de l'Agence régionale de santé de PACA. Lillois d'origine, il a notamment dirigé l'hôpital Necker enfants-malades avant d'être nommé secrétaire général de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. Il dirigeait depuis trois ans l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) du Nord-Pas-de-Calais.

[www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)



## A Vos agendas

### Agenda

- 6 novembre : sortie au Théâtre Noir pour 6 résidents de l'Oustalet
- 20 et 21 novembre : participation de 10 résidents de Peyre-Plantade au championnat de France FFSA de natation à Angoulême
- du 27 au 29 novembre : participation de 2 résidents de Peyre-Plantade au championnat de France FFSA de judo à Ceyrat (Clermont Ferrand)
- 17 décembre : journée d'initiation au cirque
- 18 décembre : spectacle assuré par la compagnie Univers Circus sous chapiteau avec la participation de certains résidents
- 22 décembre : repas de Noël
- du 23 décembre 2009 au 4 janvier 2010 : vacances de Noël

### Mouvements

#### • Arrivées

#### août 2009 :

- Isabelle Signoret, professeur des écoles

- Martine Ravel, secrétaire de direction RH

- Odile Le Gros, infirmière

#### Septembre 2009 :

- Thierry Pouplier, directeur de l'IME

- Philippe Abita, moniteur d'atelier Espaces Verts

#### • Départs

#### juillet 2009

- Valérie Fournier, infirmière

#### août 2009

- Bénédicte Robert, professeur des écoles

## Zoom sur...

### Les groupes de paroles

Formalisés ou non, les groupes de paroles organisés au sein de l'institution sont une nécessité. Aussi bien pour les usagers que pour le personnel d'encadrement. Explications.

Au sein de l'Oustalet, une fois toutes les trois semaines, les résidentes se réunissent pour une raison très précise : se parler. « Pour ces personnes qui vivent 365 jours par an ensemble, il est primordial de s'exprimer, de faire état de ses mécontentements, de ses désirs, convient Ariane Tournon, psychologue. C'est un temps à part, où elles parlent de ce qui va ou ne va pas, où elles proposent aussi des solutions pour améliorer leur quotidien ». Une nécessité pour Geneviève Marino, monitrice. « Avant, on avait ce genre d'échanges, mais de manière informelle, témoigne-t-elle. Là, les résidentes ont conscience qu'on prend le temps de les écouter, de répondre à leurs questions. Celles-ci sont bien souvent d'ordre pratique et concernent les sorties, les repas, la vie au foyer. Mais elles peuvent aussi être d'ordre existentiel. Certaines résidentes ont besoin d'évoquer le mariage, ou la mort d'un proche, par exemple. C'est un plus pour elles, comme pour nous. »

Certes, quelques unes ont encore un peu de mal à comprendre

que ce n'est pas le lieu pour parler de leurs problèmes per-

sonnels, mais comme le souligne Céline Djokovic, « elles ont par contre assimilé le fait que c'est un temps d'écoute de l'autre, de réflexion sur leur vie au foyer. Personnellement, je trouve cela très important, même si je reconnais qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de réunions toutes les semaines ; cela serait trop répétitif et nous n'aurions pas toujours assez de temps, entre deux séances, pour apporter des réponses à leurs demandes ! » Pour Francette, résidente, « c'est du réconfort, et plus de respect entre nous, exprime-t-elle. C'est bien, ce temps de dialogue avec celles qui s'occupent de nous. On peut parler avec les éducatrices, dire ce qu'on voudrait comme sorties, par exemple ». En l'occurrence, ce type de réunion a permis de cerner un véritable besoin : échanger avec d'autres foyers, organiser plus de rencontres. Parler, donc, mais aussi avec d'autres.

Quant aux résidents de Peyre-



Plantade, ils abordent ces temps de parole différemment. De fait, ces réunions servent davantage à désamorcer d'éventuels conflits entre "collègues" puisqu'ils se côtoient essentiellement dans le cadre de leur travail. « Les éducateurs et moniteurs nous donnent des éléments de compréhension des situations pour que nous avançons ensemble vers la résolution de problèmes, quand problèmes il y a, explique Ariane Tournon. Ils connaissent bien leurs équipes ; ils savent comment leur parler sans les vexer. Pour eux, l'important est de revenir sur les tensions qui ont pu naître dans le cadre du travail. Cela suppose de la part des usagers qu'ils acceptent de revenir sur un événement particulier et qu'ils fassent l'effort de s'écouter, de respecter la parole de l'autre. »

Ce qui n'exclut pas d'aborder d'autres sujets comme celui de la solidarité : récemment, une sortie a été annulée parce qu'elle ne profitait pas à la majorité !

## Question directe

**Quels liens existent-il entre l'Association des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence et l'Association Institut des Parons ?**

L'Association Les Papillons Blancs d'Aix-en-Provence a été fondée en janvier 1962 par M. Léon Martin et d'autres parents d'enfants handicapés mentaux. Ils ont alors pris exemple sur le modèle de celle créée en 1949 à Paris et qui fit des émules un peu partout en France. Cette association a pour vocation principale d'accompagner les familles pour l'élaboration de projets de vies et d'intégration de leurs enfants, de défendre leurs droits fondamentaux en les représentant dans les instances nationales et régionales, et de favoriser la création de places en établissements spécialisés. Elle est affiliée à

l'UNAPEI, l'union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales. L'Association de l'IMP des Parons — devenue aujourd'hui Association "Institut des Parons" — a, quant à elle, été fondée en mars 1963 pour développer et gérer ces établissements spécialisés, dont ceux initiés par les Papillons blancs d'Aix-en-Provence. Cette association est affiliée à la FEGAPEI, la fédération nationale des associations gestionnaires.

En fait, l'Association des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence ne pouvait prétendre à l'époque à aucune subvention pour effectuer des travaux d'agrandissement, et notamment pour créer un IMP, parce qu'elle était déjà propriétaire de ses locaux et des terrains alentours. Seule une association titulaire d'une promesse de vente pouvait prétendre à ces subventions, d'où la création de l'Association des Parons... Depuis, ces deux associations co-existent

de par leur lien historique, mais aussi en raison de leur complémentarité : l'une agit au niveau politique en portant la parole des familles, l'autre au niveau technique et pédagogique en assurant le fonctionnement des établissements dont elle a la charge. Même si les adhérents à l'une ne sont pas forcément adhérents à l'autre, ils oeuvrent dans le même sens, celui d'une meilleure prise en charge des personnes handicapées mentales. A ce titre, l'Associations des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence soutient en priorités les réalisations conduites par l'Association Institut des Parons, et contribue autant que possible à son équilibre financier parfois remis en cause par la complexité du secteur sanitaire et social.

**Gilbert Humbert**  
trésorier de l'Association des Papillons Blancs.

## Votre avis nous intéresse

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, suggestions, questions en nous écrivant : Association "Institut des Parons" - 2270 Route d'Eguilles - BP 60 549 - 13092 Aix-en-Provence cedex 2 - Tel. : 04. 42. 20. 09. 81 / Fax : 04. 42. 95. 01. 56 - *l'écho des Parons*, bulletin d'information de l'Institut des Parons - ISSN : n° 1969-2366. Directeur de la publication : Dr. Christian Martin - Directeur de la rédaction : Christopher Tournon - Conception et rédaction : Florence Wagner / Pepper Bord (06 62 16 16 28) - ont participé à ce numéro : Chantal Berle, Lucien Frascogna, Chantal Humbert, Manuelle Nadal, Emmanuelle Tolari, ainsi que toutes les personnes citées dans les articles - Illustrations : photothèque des Parons et DR.

